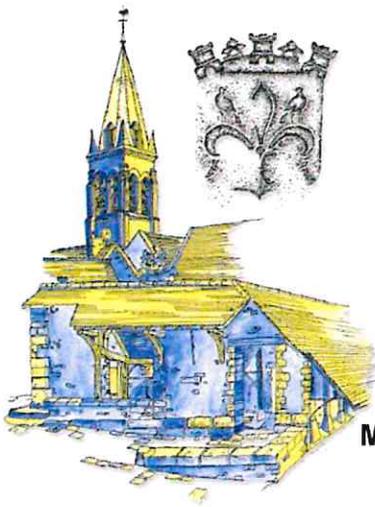


# La Ferté-Alais

*Liberté - Égalité - Fraternité*



## DÉCISION N° 84/2021

### Annexe à la délibération n°2021-9-60 Motivation de la révision de la Taxes d'Aménagement

Le Maire de La Ferté-Alais, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, et conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

**VU** la délibération en date du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de rendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;

**VU** la délibération n°2011-09-3 adoptée le 29 septembre 2011 fixant le taux de la Taxes d'Aménagement sur le territoire communal ;

**VU** la délibération n°2021-9-60 du 27 septembre 2021, révisant le taux de la Taxes d'Aménagement et autorisant le Maire de la Ferté-Alais à signer toutes pièces consécutives à cette décision ;

**VU** la demande du service fiscalité de la direction départementale des territoires de l'Essonne de motiver la révision de la Taxes d'Aménagement;

**CONSIDÉRANT** que l'effectif des écoles a augmenté entre 2019 et 2021, passant de 345 élèves à 355 élèves scolarisés (dont 4 arrivées depuis septembre 2021).

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, les établissements scolaires n'ont qu'une réserve d'environ 30 places avant l'obligation de création de nouvelles classes.

**CONSIDÉRANT** que la Commune doit anticiper les impacts en accueil scolaire et périscolaire notamment suite à la construction de 152 logements minimum d'ici 2 ans ;

## DÉCIDE :

**DE PRÉCISER** que les 152 logements sont divisés comme suit :

- **OAP Heren** : 26 Logements individuels - 14 logements collectifs
- **OAP Bras Vert** : 34 Logements individuels - 8 Logements collectifs
- **Jeu de Paume** : 9 Logements collectifs
- **Edmond Rostand** : 43 Logements collectifs
- **Place du Château** : 10 Logements collectifs
- **Place du Marché** : 4 Logements collectifs
- **Divers (divisions et terrains à bâtir)** : 6 Maisons individuelles

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame Le Maire  
5 rue des Fillettes – 91590 La Ferté Alais – Tél. 01 69 90 88 44 – Fax 01 69 90 88 55  
www.lafertealais.fr – E-mail : mairie@lafertealais.fr*

# La Ferté-Alais

*Liberté - Égalité - Fraternité*

**DE PRÉCISER** que la Commune a entrepris la requalification de son Centre-ville (BP 4 000 000 € HT), prévu de 2021 à 2023, comprenant :

- Création de continuité piétonnes selon la réglementation et les normes PMR
- Hiérarchisation de la trame viaire
- Création d'îlots de fraîcheur
- Enfouissement des réseaux aériens
- Mise en place de vidéo-protection
- Remplacement du mobilier urbain
- Création de borne de recharge électrique pour vélo et voiture
- Traitement des infiltrations des eaux de pluies
- Création de continuité pour les circulations douces

**DE PRÉCISER** que la Commune a également d'autres projets en cours :

- Rénovation du parc d'éclairage public de l'ensemble de la Commune afin de permettre des économies d'énergies et une diminution de la pollution lumineuse, grâce à la création d'une trame noire et des corridors écologique (BP 750 000 € HT)
- Requalification du Parc René Léger et des équipements de l'ancienne Piscine comprenant la création d'une salle des fêtes et des associations, la réhabilitation des anciens vestiaires de la piscine municipale (patrimoine remarquable), dont réhabilitation du par cet des équipements extérieur (gradins, plongeoir, espaces extérieurs interculturels...) et création d'un réseau de chaleur urbain (BP 3 000 000 € HT)
- Extension et rénovation du complexe sportif Victor Vilain et notamment son gymnase (BP 950 000 € HT)
- Agrandissement de la Maison Médicale (BP 300 000 € HT)
- Sécurisation et rénovation de la Mairie (BP 500 000 € HT)
- Restauration et sécurisation de l'Église Notre-Dame, qui vient de fêter ses 900 ans et présente actuellement des risques pour ses usagers (BP 800 000€ HT)
- Restauration de l'Église Saint-Pierre (XIème siècle) (création d'une Maison du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture - BP 610 000 € HT)
- Rénovation thermique de tous les bâtiments communaux (BP 1 500 000 € HT)
- Rénovation de la voirie (BP 100 000 € HT/an)
- Requalification d'un parking en Centre-ville et bord de l'Essonne, créant une quinzaine de places de stationnement (BP 800 000 € HT)

**DE PRÉCISER** que la Commune a préempté sur la vente d'une parcelle en Centre-Ville afin de permettre la création d'un équipement public et associatif (Préemption d'une valeur de 100 000 €)

**DE PRÉCISER** que la délibération n° 2021-9-60 du 27 septembre 2021, révisant le taux de la taxe d'aménagement sera reportée dans les annexes du PLU à titre d'information.

**DE PRÉCISER** qu'une liste des parcelles communales indiquant leurs taux respectifs sera transmis au centre des impôts fonciers conformément au décret n°2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme.

**DE DIRE** qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Étampes et Madame le Receveur.

Fait à La Ferté-Alais, le 19 novembre 2021

Le Maire,

Mariannick MORVAN

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame Le Maire*  
5 rue des Fillettes – 91590 La Ferté Alais – Tél. 01 69 90 88 44 – Fax 01 69 90 88 55  
*www.lafertealais.fr – E-mail : mairie@lafertealais.fr*

